

Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert

Compte-rendu de la réunion du mercredi 21 mai 2014 tenue au restaurant Le Coq Rôti de Roberval à 16 h.

Étaient présents :

- Mmes **Aline Gagnon**, Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)
Nicole Huybens, Laboratoire de recherche sur la non acceptabilité sociale (LARENAS) de
l'Université du Québec à Chicoutimi
Monique Laberge, Conseil régional de l'environnement et du développement durable
(CREDD)
Isabelle Genest, représentante du secteur patrimoine, culture et autochtone
- MM. **Patrick Déry**, Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB)
Tommy Tremblay, Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean
Marc Morin, personne-ressource, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)
Alexandre Gauthier, secrétaire, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)

Était absent :

M. **Michel Doré**, représentant des citoyens

La réunion est animée par Mme Aline Gagnon

Résumé des discussions

1.0 MOT DE BIENVENUE

Mme Aline Gagnon souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme. Aline Gagnon procède à la lecture de l'avis de convocation.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour proposé.

4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2014

Les membres présents confirment avoir bien reçu le compte-rendu de la réunion du 19 mars 2014 et en ont pris connaissance. M. Alexandre Gauthier assure que les corrections mineures suggérées par certains membres s'y retrouvent. Par conséquent, son adoption est proposée par Mme Nicole Huybens.

Mesure de suivi

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 19 mars 2014 sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**

5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU

Mme Aline Gagnon demande à M. Gauthier de procéder à la lecture des suivis découlant de la dernière assemblée du comité. Une fois cet exercice fait, Mme Gagnon revient sur une mesure de suivi qui consistait à partager des informations pertinentes quant au niveau d'exploitation décrété au lac des Commissaires. D'abord, elle confirme avoir transmis le tout, à titre de représentante du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouatichouan (CGRO), à M. Pierre Lacroix, un propriétaire riverain du lac qui avait abordé le sujet lors d'une communication transmise au comité de suivi. Mme Gagnon précise ensuite que ces mêmes informations seront relayées aux membres présents lors de l'assemblée générale annuelle du CGRO prévue sous peu, afin de respecter la volonté des membres du comité de suivi.

Quant à l'élaboration d'un tableau visant à faciliter le traitement des requêtes adressées au comité de suivi et s'assurer qu'elles ont été répondues, M. Alexandre Gauthier mentionne

qu'après une rencontre avec Mme Gagnon, à l'issue de la réunion du 19 mars dernier, il avait été convenu qu'un délai de traitement de 90 jours conviendrait mieux au mode de fonctionnement du comité. Ce délai permettra de s'assurer que l'ensemble des requêtes adressées au comité soient abordées en assemblée et ainsi bénéficier du meilleur traitement possible.

Enfin, M. Alexandre Gauthier précise que la recommandation du comité adoptée lors de la réunion du 19 mars sera transmise à ÉHO avant la tenue des travaux d'aménagement dans le cadre du programme de compensation au ruisseau aux Rats-Musqués

6.0 NOMINATION DE M. TOMMY TREMBLAY

Les membres sont avisés que la nomination de M. Tommy Tremblay à titre de membre du comité de suivi a été entérinée par les administrateurs d'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan conformément aux dispositions prévues dans le protocole d'entente. Mme Aline Gagnon demande si des questions ont été soulevées à propos du candidat au cours du processus. M. Marc Morin confirme qu'il n'y a eu aucune question à ce propos car le parcours professionnel de M. Tremblay est bien connu des administrateurs.

Mme Monique Laberge profite de l'occasion pour inviter M. Morin à préciser davantage ses liens avec le conseil d'administration d'ÉHO. Ce dernier s'exécute et en profite pour révéler quelques informations à propos du fonctionnement et du calendrier de réunions du conseil. Il effectue aussi une brève présentation des membres qui y siègent.

***Mme Isabelle Genest se joint à la réunion.

7.0 DOCUMENTATION

À titre de point d'information, M. Alexandre Gauthier précise que la documentation remise fera l'objet d'un point qui sera ajouté de façon permanente à l'ordre du jour à compter de la présente réunion. À titre de secrétaire du comité, c'est lui qui sera responsable de la transmission des documents aux membres.

8.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS

M. Tommy Tremblay s'informe des rapports à venir et aimerait avoir une liste regroupant les différents suivis qui doivent être assurés par ÉHO. M. Marc Morin rappelle que les engagements se trouvent dans les documents présents dans le cartable mais concède qu'il pourrait y avoir place à améliorer le processus afin de faciliter la compréhension et le rôle des membres du comité. Ceux-ci seraient ainsi mieux positionnés pour suggérer des mesures de raffinement, identifier des besoins ou encore recommander la modification d'un contrat dans l'optique d'aller au-delà des engagements du promoteur. M. Morin souligne qu'ÉHO pourrait démontrer une ouverture en ce sens.

Dans un autre ordre d'idées, M. Tommy Tremblay dit avoir appris au cours de la visite de chantier que Rio Tinto Alcan (RTA) va demander que le barrage du lac des Commissaires soit fermé pendant la période de crue et souhaite obtenir des précisions à ce sujet. Ce à quoi M. Morin rétorque qu'ÉHO n'est pas à l'origine de cette demande et qu'il s'agit d'une prérogative de RTA en vertu du plan de gestion des eaux existant. Il reconnaît néanmoins qu'il serait pertinent d'entamer des discussions avec RTA dans un futur rapproché afin de présenter des demandes, conjointes ou individuelles, dans le but d'optimiser la gestion du lac des Commissaires. À la demande de M. Tommy Tremblay, il avance que les deux sociétés contribuent financièrement à la gestion de la rivière, ce qui représente près de 100 000 dollars sur une base annuelle pour ÉHO.

Mme Nicole Huybens profite de l'occasion pour recommander à ÉHO d'inscrire fréquemment des visites des installations de Val-Jalbert. Selon elle, la visite du chantier, tenue avant l'assemblée, a permis aux membres du comité de mieux comprendre le projet. Mme Aline Gagnon abonde dans le même sens. En réponse, M. Marc Morin soutient qu'ÉHO pourrait aviser le comité de suivi par courriel des informations pertinentes sur les travaux étant donné que les prochaines rencontres risquent de coïncider avec la fin des travaux.

Mesures de suivi

- **Envisager une façon de regrouper les mesures de suivi et présenter l'information de façon à faciliter la tâche et le rôle des membres du comité de suivi.**
- **Transmettre par courriel aux membres du comité des informations pertinentes sur les travaux qui seront réalisés d'ici la prochaine réunion.**

9.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS

M. Alexandre Gauthier informe qu'aucune communication n'a été adressée au comité de suivi depuis la dernière assemblée.

***Avant de passer au point suivant, Mme Isabelle Genest tient à souligner qu'étant donné son absence en début de réunion, elle n'avait pu signaler une erreur de frappe affectant la numérotation (absence du point 10.0) du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2014 et souhaiterait que celle-ci soit corrigée avant qu'il ne se retrouve sur le web. M. Alexandre Gauthier lui répond qu'elle sera corrigée avant la mise en ligne prévue le lendemain.

Mesures de suivi

- **Corriger une erreur de frappe affectant la numérotation du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2014 avant la mise en ligne du document.**

10.0 MISE À JOUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Pour les membres qui ont été incapables de se déplacer pour la visite de chantier qui a précédé la réunion, M. Marc Morin effectue une présentation visuelle des travaux réalisés au cours de la période couvrant la mi-mars à la mi-mai et dresse le bilan des travaux en cours.

Mme Aline Gagnon souhaite savoir quand sont prévus les derniers travaux. M. Morin rappelle que la centrale pourrait être prête à l'automne, en autant que la phase de raccordement, sous la responsabilité d'Hydro-Québec (HQ), puisse être exécutée dans les délais prévus. Or, ces délais dépendent de deux décisions de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) car le poste électrique et les structures de raccordement sont prévues en zone agricole. D'une part, ÉHO a dû présenter une nouvelle demande en décembre dernier car il y a eu certaines modifications par rapport à la demande initiale qui avait été approuvée. ÉHO est en attente d'un avis préliminaire sous peu. D'autre part, HQ a également dû modifier ses plans initiaux de raccordement en raison de la présence d'un talus au sol instable à proximité du poste électrique. Une discussion s'ensuit sur le rôle que les municipalités et autres organismes concernés par la décision peuvent jouer afin de raccourcir les délais.

Mme Isabelle Genest demande si un éventuel retard pourrait avoir un impact sur les projections financières. M. Morin rappelle que tout retard entraîne un coût et, à la suite d'une question d'un membre, révèle que les partenaires du projet ont été sensibilisés à cette possibilité. Cependant, il croit fermement qu'un avis préliminaire favorable de la CPTAQ à la demande d'ÉHO pourrait inciter H-Q, qui a toujours agit en bon partenaire, à accélérer leur processus de raccordement et ainsi permettre de débiter les opérations en novembre. M. Morin termine en soulignant que les travaux liés au volet architectural du bâtiment de la centrale seront exécutés cet automne, vers la fin de la saison touristique et que l'inauguration du projet devrait avoir lieu ce printemps.

11.0 DIVERS

11.1 Programme de compensation du poisson au ruisseau aux Rats-Musqués

Compte tenu que Mme Nicole Huybens doit quitter sous peu, Mme Aline Gagnon propose de passer immédiatement au point 11.2.

11.2 Calendrier et visite de chantier

Après de brèves discussions, il est convenu que la prochaine assemblée serait tenue le jeudi 25 septembre prochain et qu'elle serait précédée d'une visite de chantier. Une confirmation de la date, l'heure et le lieu de l'assemblée parviendra aux membres au moins 15 jours avant la réunion par courriel comme le prévoient les règles de fonctionnement. Mme Aline Gagnon propose de retourner au point 11.1

Mesure de suivi

- **Confirmer par courriel aux membres du comité de suivi la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion 15 jours avant celle-ci.**

***Mme Nicole Huybens quitte la réunion.

11.1 Programme de compensation du poisson au ruisseau aux Rats-Musqués (suite)

M. Marc Morin informe le comité que le processus d'obtention des permis est en cours et que tout laisse croire que les travaux pourront être effectués en période estivale d'étiage

tel que convenu. Les ministères sont d'accords avec la proposition d'aménagement de frayères et de seuils pour la reproduction de l'omble de fontaine.

Mme Gagnon remercie M. Morin pour les renseignements et profite de l'occasion pour procéder à un tour de table pour permettre à chacun des membres de s'exprimer sur un sujet donné.

M. Patrick Déry tient à souligner qu'il a beaucoup apprécié la visite de chantier et s'est dit très impressionné par les travaux à la centrale, tout comme il l'avait été pour ceux effectués dans le tunnel. Mme Monique Laberge abonde dans le même sens en mentionnant qu'elle avait été particulièrement intéressée par la visite dans le secteur du barrage et de la prise d'eau et qu'il était toujours agréable d'en apprendre davantage sur ces structures à l'origine de la production de notre hydroélectricité. M. Morin souligne que lors de la prochaine visite, les travaux entreront dans leur phase finale, notamment à la centrale, et que l'eau sera presque prête à pénétrer dans le tunnel.

13.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Voir 12.2

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DES MESURES DE SUIVI

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 19 mars 2014 sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**
- **Envisager une façon de regrouper les mesures de suivi et présenter l'information de façon à faciliter la tâche et le rôle des membres du comité de suivi.**
- **Transmettre par courriel aux membres du comité des informations pertinentes sur les travaux qui seront réalisés d'ici la prochaine réunion.**
- **Corriger une erreur de frappe affectant la numérotation du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2014 avant la mise en ligne du document.**
- **Confirmer par courriel aux membres du comité de suivi la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion 15 jours avant celle-ci.**

ANNEXE 2

**Comité de suivi du projet de minicentrale
hydroélectrique de Val-Jalbert**

*Réunion du 21 mai 2014 à 16 h
Restaurant Le Coq Rôti de Roberval
341, boulevard Marcotte*

Ordre du jour proposé

- 1.0 MOT DE BIENVENUE
- 2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2014
- 5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU
- 6.0 NOMINATION DE M. TOMMY TREMBLAY
- 7.0 DOCUMENTATION
- 8.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS
- 9.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS
- 10.0 TRAVAUX DE CONSTRUCTION
- 11.0 DIVERS

Programme de compensation du poisson (ruisseau aux Rats-Musqués)

- 12.0 DATE DES PROCHAINES RENCONTRES

*** Prenez note que cette réunion sera précédée d'une visite du chantier à compter de 14 h, à la roulotte d'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)